

Passage à niveau n° 12 et n° 13.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la suppression du Passage à niveau n° 12. de l'édou, Point km 5.993 Catégorie II. Il demande à la SNCF d'ouvrir également la suppression du P.N n° 13. P. km 6,588. En contrepartie, et pour permettre d'accéder aux terrains privés ainsi de moyens d'accès, il lui demande de lui rendre à sa charge, l'impuériement d'un chemin de terre existant partant de la gare et joignant ce P.N.